



Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion

Présentation des résultats
financiers cumulés des clubs
engagés en Championnats
de Pro A et de Pro B

Saison 2010-2011

Exercice clos au 30 juin 2011



Sommaire

<i>Editorial</i>	<i>1</i>
<i>Présentation de la DNCCG</i>	<i>2</i>
<i>Point de vue de la Commission de Contrôle de Gestion sur la saison 2010-2011</i>	<i>5</i>
<i>Faits marquants de la saison 2010-2011</i>	<i>7</i>
<i>Comptes annuels cumulés de la Pro A au 30 juin 2011</i>	<i>15</i>
<i>Comptes annuels cumulés de la Pro B au 30 juin 2011</i>	<i>33</i>

Editorial

Par Cyrille Muller, Président de la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion



La DNCCG, organe de contrôle et de régulation des compétitions, a été mise en place en 2003 sous l'impulsion de René Le Goff, alors Président de la LNB.

Elle a pour mission de veiller à l'équilibre financier des clubs professionnels mais aussi d'assurer l'équité des compétitions professionnelles, tout en gardant une totale indépendance, élément indispensable assurant égalité de traitement des clubs et crédibilité des décisions.

Le 27 juin 2011, Alain Béral, ancien président de l'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, a été élu à l'unanimité à la tête de la Ligue Nationale de Basket.

Homme de projets, il a pour objectif d'assurer la visibilité du basket français, de promouvoir les valeurs de notre sport, mais également de favoriser le développement économique des clubs grâce à l'obtention de ressources nouvelles.

Afin de mener à bien ces différents projets, il pourra d'ores et déjà s'appuyer sur une économie du basket qui se renforce d'année en année, et les chiffres le confirment. Au sortir de cette saison 2010-2011, la Pro A peut avancer des chiffres à la hausse tels que les fonds propres cumulés des clubs qui atteignent les 2,3 M€ cette saison, ou le chiffre d'affaires cumulé qui dépasse la barre des 70 M€ au 30 juin 2011. Au total, le basket professionnel français dépasse la barre symbolique des 100 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2010-2011.

Transparence puis confiance

Depuis sa création fin 2003, la DNCCG a toujours encouragé les clubs, quels qu'ils soient, à assurer une totale transparence de leurs comptes, afin de créer une confiance réciproque entre les deux parties. Cette transparence apparaît comme étant nécessaire voire indispensable afin d'éviter les désagréments à la réception des comptes annuels, qui rappelons-le, sont transmis en début de championnat.

Le 12 octobre 2011, le Conseil Supérieur de Gestion a, pour la première fois depuis sa création, prononcé à l'encontre d'un club de Pro A une sanction sous forme de retrait de points au classement du championnat. Si cette sanction peut paraître lourde, il est important de rappeler que les aspects sportifs et économiques sont deux éléments étroitement liés, notamment dans le cadre de la régularité des compétitions et au maintien de leur équité.

Cette sanction a par ailleurs été confirmée par la Chambre d'Appel de la FFBB.

Il est également intéressant de noter la baisse du taux de contestation des décisions prises par le Conseil Supérieur de Gestion, ce qui crédibilise davantage l'action de la DNCCG.

Il n'en reste pas moins, que, comme toute organisation, la DNCCG a pour objectif d'évoluer en s'adaptant à son environnement. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Ministère des Sports, la DNCCG est en perpétuelle réflexion sur l'évolution de sa réglementation.

Avoir une situation financière à l'équilibre pour participer à un championnat professionnel, se doter d'un fonds de réserve minimum, paraissent être aujourd'hui des axes de réflexion importants pour la DNCCG et les clubs.

Ces mesures s'inscrivent parfaitement dans ce cadre de la modernisation mais aussi de l'ambition manifestées par la nouvelle équipe dirigeante.



Cyrille MULLER

Présentation de la DNCCG

Statuts et règlements de la Ligue Nationale de Basket

Chapitre 2 : Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion

Article 30

Il est institué une Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Le Président est nommé par le Comité Directeur de la LNB.

Article 31 : Composition

La Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion est composée :

- ▶ d'un Conseil Supérieur de Gestion ;
- ▶ d'une Commission de Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels ;
- ▶ d'une Commission d'Homologation et de Qualification.

Article 32 : Le Conseil Supérieur de Gestion

Le Conseil Supérieur de Gestion est composé comme suit :

- ▶ cinq membres indépendants des Clubs désignés par le Comité Directeur de la LNB. Ces membres peuvent être des personnalités qualifiées de l'AG ou des personnalités choisies en fonction de leur compétence ;
- ▶ la Commission de Contrôle de Gestion.

Le Conseil Supérieur de Gestion est présidé par le Président de la DNCCG.

Chaque mandat, qui peut être renouvelé, prend fin à la date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle sont élus les membres du Comité Directeur.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit de l'un des sièges, le Comité Directeur désigne dans les mêmes conditions un nouveau membre qui exerce ses fonctions jusqu'à la date d'expiration du mandat de celui qu'il remplace.

Le secrétariat est assuré par un administratif de la LNB.

Article 33 : Rôle du Conseil Supérieur de Gestion

1. Le Conseil Supérieur de Gestion est garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB.
2. Il assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion.
3. Il peut se saisir de tous les dossiers examinés par la Commission de Contrôle de Gestion.
4. Il peut saisir, sur proposition de la LNB, la Commission de Contrôle de Gestion pour examiner certains dossiers.
5. Il est seul habilité à diligenter une enquête et à prescrire des audits commandés à des cabinets spécialisés indépendants lorsqu'il en a été saisi par la LNB ou par la Commission de Contrôle de Gestion.
6. Il est seul habilité à prononcer les sanctions, à l'exception des mesures financières automatiques pour non-respect des dispositions de contrôle, qui peuvent être également prononcées par la Commission de Contrôle de Gestion concernant les groupements sportifs professionnels ; ces mesures financières doivent être prises dans le respect de la procédure figurant dans les annexes correspondantes.





7. Il inflige des amendes, prononce les décisions de sanctions de point(s), de rétrogradation en division inférieure ou de refus d'accès en division supérieure pour raisons financières selon la procédure décrite dans les annexes correspondantes.

Un retrait de point(s) pourra être prononcé à l'encontre d'un club, la décision du Conseil Supérieur de Gestion devant intervenir au plus tard le 31 octobre de la saison en cours ; la sanction d'un retrait de point(s) au-delà de la date du 31 octobre de la saison en cours ne pourra intervenir que dans l'hypothèse d'une faute grave et par décision spécialement motivée et en tout état de cause avant la date du dernier match aller de la saison régulière en cours.

Article 34

Le Conseil Supérieur de Gestion peut valablement délibérer en présence d'un minimum de quatre membres en vue d'infliger des sanctions.

Article 35 : Commission de Contrôle de Gestion

La Commission de Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels est composée de trois membres désignés par la LNB issus d'un ou plusieurs cabinet(s) indépendant(s) d'experts comptables.

Article 36 : Rôle de la Commission de Contrôle de Gestion

► Assure une mission d'information et de contrôle du respect par les clubs et toutes les entités juridiques s'y rattachant, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des

documents prévus par les règlements selon les dispositions décrites par ailleurs.

- Examine et apprécie la situation financière des Clubs.
- Assure la publicité des comptes et des bilans des Clubs dans les conditions définies préalablement par le Conseil Supérieur de Gestion et lui fournit tous les éléments d'information permettant de présenter le bilan et le compte de résultats du Basket Professionnel.
- Propose, au Conseil Supérieur de Gestion, les sanctions prévues par le règlement en cas d'inobservation des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents.
- Propose au Conseil Supérieur de Gestion de la DNCCG l'adoption ou la modification du plan comptable type applicable au Basket.

Article 37 : Commission d'Homologation et de Qualification

La Commission d'Homologation et de Qualification est composée :

- d'un administratif de la LNB ;
- d'un membre appartenant à la Commission Juridique et de Discipline de la LNB ;
- d'un membre de la Commission de Contrôle de Gestion ;
- d'un expert en droit social (si possible avec une connaissance du droit international et des problèmes des travailleurs étrangers en France).

Article 38 : Rôle de la Commission d'Homologation et de Qualification

Elle contrôle et homologue les contrats des joueurs et des entraîneurs (après avis de la sous-commission entraîneur) évoluant dans les Clubs placés sous le contrôle de la LNB. Elle se prononce, après homologation, sur la qualification des joueurs et entraîneurs (après avis de la sous-commission entraîneur).

Article 39

La Commission d'Homologation et de Qualification peut valablement délibérer en présence d'un minimum de deux membres (également en conférence téléphonique) dans le cadre de l'instruction des procédures d'homologation de contrats ou d'avenants.

En cas de problème ou d'incertitude, il faut obligatoirement l'avis de l'expert-comptable ou juridique selon la nature du problème.

Article 40

Les membres de la Commission de Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels et de la Commission d'Homologation et de Qualification ne doivent pas appartenir au Comité Directeur d'un groupement professionnel quelle que soit sa forme juridique, ni en être expert-comptable ou commissaire aux comptes.

Article 41

Les membres du Conseil et des Commissions sont désignés pour un mandat de quatre ans, correspondant à celui du Comité Directeur de la LNB.

Ils ne pourront être remplacés en cours de mandat, sauf en cas de faute grave reconnue par le Comité Directeur de la LNB, de démission ou de décès.

Le mandat des membres ainsi nouvellement désignés prend fin à la date où devait normalement expirer celui des membres remplacés.

Composition des organes de contrôle

La Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) est présidée par Cyrille Muller.

La Commission de Contrôle de Gestion (CCG) est composée de 3 membres venant de cabinets d'expertise-comptable indépendants : Philippe Ausseur (Président), Jean-François Royer et Vincent Michi.

Le Conseil Supérieur de Gestion (CSG) est composé de huit membres :

- ▶ Le président de la DNCCG est membre et président du Conseil Supérieur de Gestion : Cyrille Muller ;
- ▶ Cinq membres indépendants : Alain Pelletier (Président d'Honneur de la LNB) et Cyrille Muller (Membre Indépendant de la LNB), Jean-François Mandroux, Michel Leblanc et Bernard Coron ;
- ▶ Les 3 membres de la Commission de Contrôle de Gestion : Philippe Ausseur, Jean-François Royer et Vincent Michi.

La Commission de Qualification est composée de 4 membres : 1 membre de la Commission de Contrôle de Gestion, 1 membre de la Commission juridique et de discipline, un expert en droit social et un administrateur de la LNB.

Il s'agit de Philippe Ausseur, Mathieu Maisonneuve, Didier Primault et Olivier Molina.

Point de vue de la Commission de Contrôle de Gestion sur la saison 2010-2011



Cette nouvelle saison 2010-2011 a été particulièrement riche en événements et se referme sur un bilan positif.

Lors de l'exercice budgétaire préparatoire, l'ensemble des clubs avaient mis en avant les efforts faits quant à la rigueur de leur gestion, efforts menés dans la droite ligne de ceux de l'année dernière. L'ensemble de ces engagements ont été tenus et ce, malgré un climat économique tendu qui ne facilite ni la fidélité des sponsors, ni celle de certaines collectivités évidemment plus restrictives dans les subventions allouées.

Cet esprit de rigueur qui a guidé l'ensemble des clubs de Pro A et de Pro B porte ses fruits et leur permet de clôturer cette saison avec une situation financière satisfaisante. Les budgets qui nous ont été présentés pour la saison 2011-2012, respectent eux aussi les mêmes critères de prudence. Eu égard au contexte économique actuel, toujours aussi incertain, ce nouvel effort était une condition impérative.

Plusieurs éléments, mis en évidence la saison passée, se sont avérés avoir un impact et ont donné un éclairage particulier à la saison 2010-2011 : la disparition du Droit à l'Image Collective (qui a alourdi la masse salariale d'un grand nombre de clubs de Pro A et de certains de Pro B), les impacts en termes de cotisations des ruptures de contrats et, bien entendu, la durée de la crise économique qui touche aussi bien les acteurs publics locaux que les entreprises.

En revanche, pour la saison à venir, se profilent d'ores et déjà de formidables opportunités. Parmi elles, les bonnes performances de l'équipe de France et l'arrivée dans le championnat français de nouveaux joueurs venus de la NBA, promettent d'être autant d'éléments décisifs pour 2011-2012 !

La Commission du Contrôle de Gestion se tiendra aux côtés de l'ensemble des clubs, comme les années précédentes, pour les aider à tenir le cap de la rigueur et faire face aux incertitudes d'un climat économique tendu. C'est pourquoi nos mesures de contrôle seront encore renforcées et ce, pour garantir l'équité sportive.

Bonne lecture !

La Commission de Contrôle de Gestion



A vertical photograph on the left side of the page shows a basketball game in progress. A player's hands are visible holding an orange basketball with black panels. In the background, other players and a yellow metal structure are visible. The image is partially obscured by a white circular graphic on the right.

Faits marquants de la saison 2010-2011

Les clubs professionnels de Basket Saison 2010-2011



Elan Chalon
Cholet Basket
BCM Gravelines-Dunkerque
Hyères-Toulon Var Basket
STB Le Havre
Le Mans Sarthe Basket
Limoges CSP
ASVEL Lyon-Villeurbanne
SLUC Nancy
Orléans Loiret Basket
Paris-Levallois
Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez
Poitiers Basket 86
Chorale de Roanne
Strasbourg IG
JA Vichy Auvergne



Aix-Maurienne Savoie Basket
Olympique d'Antibes Juan-les-Pins
Boulazac Basket Dordogne
SOM Boulogne
JL Bourg Basket
Champagne Châlons-Reims Basket
Etoile Charleville-Mézières
Stade Clermontois Basket Auvergne
JDA Dijon
ALM Evreux
Fos Ouest Provence Basket
ESSM Le Portel
Lille Métropole Basket Club
JSF Nanterre
Hermine Nantes Atlantique
UJAP Quimper 29
SPO Rouen
Saint-Vallier Basket Drôme



Résultats sportifs 2010-2011

SLUC Nancy champion de Pro A, BCM Gravelines-Dunkerque vainqueur de la semaine des As

La finale organisée au Palais Omnisports de Paris-Bercy le 11 juin 2011 a opposé le SLUC Nancy - vainqueur pour la 2^e fois - au Cholet Basket, ancien tenant du titre. Ce résultat fait mentir l'ordre de la saison régulière où Cholet Basket devançait SLUC Nancy.

Il s'agissait de la 7^e édition organisée à Paris, devant plus de 14 500 spectateurs.

BCM Gravelines-Dunkerque, 4^e du classement régulier, a remporté pour sa part le Tournoi des As face à Elan Chalon classé 3^e.

JA Vichy Auvergne (avant-dernier) et Limoges CSP ont tous deux été relégués sportivement en Pro B à l'issue d'une saison particulièrement riche en suspens et rebondissements et ce, jusqu'au dernier moment.

Clubs engagés en Coupe d'Europe pendant la saison 2010-2011

Les clubs engagés en Coupe d'Europe étaient les suivants :

- ▶ Euroligue : Cholet Basket.
- ▶ EuroCoupe : Le Mans Sarthe Basket, Chorale de Roanne et ASVEL Lyon-Villeurbanne.
- ▶ EuroChallenge : Orléans Loiret Basket, BCM Gravelines-Dunkerque, SLUC Nancy et Paris-Levallois.

Clubs qualifiés en Coupe d'Europe pour la saison 2011-2012

Les clubs qualifiés en Coupe d'Europe étaient les suivants :

- ▶ Euroligue : SLUC Nancy (tour principal), Cholet Basket (tour préliminaire), BCM Gravelines-Dunkerque (tour préliminaire), ASVEL Lyon-Villeurbanne (tour préliminaire).
- ▶ EuroCoupe : Elan Chalon (tour préliminaire), Le Mans Sarthe Basket (tour préliminaire).
- ▶ EuroChallenge : Chorale de Roanne et Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez.

Le club JSF Nanterre, vainqueur de la saison de Pro B, est accompagné par le club JDA Dijon en Pro A

JSF Nanterre, solide premier de la Pro B, accède à la Pro A.

JDA Dijon avait été relégué à l'issue de la saison 2009-2010 de Pro A et la retrouve ainsi une saison plus tard. Avec 10 matchs gagnés ou moins, les clubs Stade Clermontois Basket Auvergne et Etoile Charleville-Mézières sont relégués en Nationale 1.



Quelques repères chiffrés

Périmètre de l'analyse financière pour la saison 2010-2011

Périmètre de la Pro A

Le format du championnat de Pro A reste stable avec 16 clubs. Les variations du périmètre de la Pro A font suite aux résultats sportifs de la saison 2009-2010 :

- ▶ Fin de saison 2009-2010
 - L'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez et Limoges CSP ont intégré la Pro A.
 - SPO Rouen et JDA Dijon ont été relégués en Pro B.

Périmètre de la Pro B

Le format du championnat de Pro B est stable avec 18 clubs. Les variations à l'issue de la saison 2009-2010 sont les suivantes :

- ▶ Les clubs de SOM Boulogne et Champagne Châlons-Reims Basket (Union CCRB, club créé en 2010) accèdent à la Pro B.
- ▶ Le JDA Dijon et SPO Rouen ont été relégués en Pro A.

Situation générale de la Pro A

La situation nette cumulée de la Pro A s'est améliorée de **0,7 M€** par rapport à la saison précédente et demeure largement positive (**2,5 M€**), démontrant la bonne santé financière des clubs de Pro A.

- ▶ Le résultat net moyen par club est cependant négatif à **-16 K€** comme en 2009-2010.
- ▶ Le résultat d'exploitation cumulé est stable à **-1,6 M€**.
- ▶ L'endettement cumulé a baissé de près de **2,3 M€** soit 15 % après avoir augmenté de **2,5 M€** au cours de la précédente saison. Le niveau d'endettement de la Pro A représente plus de 82 jours de chiffre d'affaires.

Le résultat net cumulé au 30 juin 2011 des clubs de Pro A, fait apparaître un déficit de **0,26 M€**, inchangé par rapport à l'année précédente.

Pour la saison écoulée, seul le club de Hyères-Toulon Var Basket accuse un déficit supérieur à **0,3 M€**. STB Le Havre suit avec une perte de plus de **0,2 M€**, alors qu'il faisait autant de bénéfices l'année dernière. Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez (**0,1 M€**) et SLUC Nancy (**0,1 M€**) complètent les clubs en perte. Il est à noter la performance de Cholet Basket, de loin le club le plus bénéficiaire avec **0,3 M€ (après IS)** de résultat. Le second club le plus profitable, Strasbourg IG, dégage un bénéfice de **0,1 M€**. Le reste des clubs est proche de l'équilibre.

De manière générale, cette stabilité apparente masque cependant une forte variation des produits et charges d'exploitation, en hausse de 7 % chacun.



Dans le cadre de l'exploitation, les recettes de sponsoring constituent la première ressource des clubs de Pro A (**29,9 M€**), représentant à elles seules **45 %** des produits d'exploitation, stables en pourcentage mais en hausse en valeur de **1,8 M€** par rapport au 30 juin 2010.

Les subventions des collectivités constituent le deuxième poste de recettes d'exploitation. Ces recettes continuent d'augmenter pour atteindre **20,8 M€** en cumulé au 30 juin 2011, ce qui correspond à **31 %** du total des produits d'exploitation, pourcentage stable.

Les charges de personnel (rémunérations et charges sociales) représentent toujours le principal poste des dépenses d'exploitation des clubs de Pro A.

Le total de ce poste s'élève à **39,4 M€ en cumul**, soit une hausse de presque **8 %** par rapport à la saison précédente, dont 15 % d'augmentation pour les charges sociales du fait, en particulier, de la disparition du droit à l'image collective (D.I.C.).

Les charges de personnel représentent à elles seules **57 %** des charges d'exploitation des clubs de Pro A sur la saison 2010-2011.

La moyenne des charges de personnel (hors charges) de la Pro A est stable à **1,7 M€**. Elle englobe des situations très variées. Il apparaît que les positions se sont figées par rapport à la saison précédente.

- ▶ 4 clubs ont des masses salariales supérieures à 2 M€, comme lors de la saison précédente.
- ▶ 8 clubs se situent entre 1,5 et 1,9 M€.
- ▶ 2 clubs se situent autour de 1 M€.
- ▶ 2 clubs ont une masse salariale inférieure à 1 M€.

L'analyse du niveau d'endettement cumulé des clubs de Pro A sur la saison 2010-2011 permet de noter une forte diminution de la dette cumulée qui s'élève désormais à **15 M€**, en baisse de 2,3 M€, notamment du fait de la relégation du club de JDA Dijon, qui accuse à lui seul une dette de plus de 3,4 M€. Cinq clubs (sur 16) représentent 50 % de la dette cumulée des clubs de Pro A.

La part des dettes échues non payées au 30 juin 2011, qui s'élève à **2,1 M€** soit 14 % du montant total des dettes, est en légère baisse.

Situation générale de la Pro B

La situation nette cumulée de la Pro B s'est fortement dégradée pour devenir négative à hauteur de -0,2 M€, en régression de 0,8 M€. Cette évolution est, pour l'essentiel, due à l'accession en Pro A de Limoges CSP et Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez qui jouissent de situations financières très positives.

Le résultat d'exploitation cumulé est en baisse de 80 % à 0,4 M€ contre 1,5 M€ la saison passée. De manière globale, le résultat cumulé, bien que toujours positif (0,1 M€) diminue de 0,5 M€ : les produits stagnent alors que les charges d'exploitation augmentent de 4 %.

D'une façon générale, les produits d'exploitation sont stables à **30,8 M€**.

Cette tendance traduit imparfaitement différents mouvements des principaux postes de recettes : les recettes de billetterie ont baissé de 50 %, en particulier du fait de la montée de Limoges CSP et Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, alors que les droits TV augmentent de 87 % (tout en restant relativement faibles à 0,4 M€).

Les produits de sponsoring ainsi que les subventions augmentent respectivement de 4 % et 6 %.

Dans leur ensemble, les charges d'exploitation augmentent de 1,0 M€ à 20,4 M€. La baisse des frais de fonctionnement de 0,5 M€ compense insuffisamment l'accroissement des frais de personnel.

Le budget de charges de personnel cumulé pour les clubs de Pro B augmente de **1,2 M€**. Les charges de personnel des clubs de Pro B se répartissent de la manière suivante :

- ▶ JDA Dijon se détache largement avec près de 1,2 M€ ;
- ▶ Boulazac Basket Dordogne, Champagne Châlons-Reims Basket et JSF Nanterre suivent à près de 0,8 M€ chacun ;
- ▶ Huit clubs ont des masses salariales entre 0,45 et 0,65 M€ ;
- ▶ Quatre clubs ont des masses salariales inférieures ou égales à 0,4 M€.

La dette cumulée des clubs de Pro B représente un montant de **9,8 M€** au 30 juin 2011, en augmentation de près de 30 % par rapport à l'année précédente. Cette forte hausse est dûe notamment à l'arrivée de JDA Dijon en Pro B suite à sa relégation. Deux clubs (JDA Dijon et Olympique d'Antibes Juan-les-Pins) représentent à eux deux plus de 50 % de la dette cumulée des clubs de Pro B. JDA Dijon couvre, à lui seul, 93 % des dettes échues impayées.







**Comptes annuels
cumulés de la Pro A
au 30 juin 2011**

Compte de résultat cumulé de la Pro A au 30 juin 2011

Pro A - Saison 2010-2011 (en milliers d'euros)	Réalisé 30 juin 2011	Réalisé 30 juin 2010	Evolution globale		Poids relatif 2011	Poids relatif 2010
Produits d'exploitation						
Recettes de matchs	10 076	9 653	423	4 %	15 %	15 %
Droits TV, publicité et autres	2 289	2 222	67	3 %	3 %	4 %
Sponsoring	29 874	28 079	1 795	6 %	45 %	45 %
Subventions Collectivités	20 823	19 688	1 135	5 %	31 %	31 %
Indemnités de transfert	345	90	255	74 %	1 %	0 %
Reprise sur amortissements et transfert de charges	2 040	1 535	505	25 %	3 %	2 %
Autres produits	1 513	1 307	206	14 %	2 %	2 %
Total produits d'exploitation	66 960	62 574	4 386	7 %	100 %	100 %
Charges d'exploitation						
Frais de fonctionnement du club	8 078	7 879	199	2 %	12 %	12 %
Frais de déplacement	2 328	1 858	470	20 %	3 %	3 %
Autres frais généraux	4 600	4 711	(111)	-2 %	7 %	7 %
Frais d'activité sportive	7 715	6 552	1 163	15 %	11 %	10 %
Fonctionnement du centre de formation	2 359	3 139	(780)	-33 %	3 %	5 %
Impôts et taxes	2 803	2 098	705	25 %	4 %	3 %
Rémunérations du personnel	27 778	26 736	1 042	4 %	41 %	42 %
Charges sociales	11 581	9 892	1 689	15 %	17 %	15 %
Autres charges	446	221	225	50 %	1 %	0 %
Dotations amortissements et provisions	858	993	(135)	-16 %	1 %	2 %
Total charges d'exploitation	68 546	64 079	4 467	7 %	100 %	100 %
Résultat d'exploitation	(1 586)	(1 505)	(81)	-5 %		
Résultat financier	(77)	(69)	(8)	-10 %		
Résultat exceptionnel	1 606	1 326	280	17 %		
Impôts sur les bénéfices	(196)	(10)	(186)	-95 %		
Intéressement	0	0	0	0 %		
Bénéfice ou perte	(253)	(258)	5	2 %		
Situation nette	2 305	1 629	676	29 %		
Total des dettes	15 094	17 353	(2 259)	-15 %		
Dettes échues non payées	2 138	2 481	(343)	-16 %		

Analyse du résultat et de la situation nette de la Pro A

Résultat au 30 juin 2011

Le résultat cumulé des clubs de Pro A affiche une perte de 2,3 M€ identique à l'exercice précédent, bien loin du bénéfice cumulé de la saison 2008-2009 qui s'élevait à 0,8 M€.

Cette variation du résultat cumulé des clubs recouvre des différences importantes de l'un à l'autre :

- ▶ Deux clubs enregistrent des pertes significatives : Hyères-Toulon Var Basket et STB Le Havre qui perdent plus de 0,2 M€ chacun, essentiellement sur leur exploitation.
- ▶ Deux clubs affichent des pertes plus mesurées : Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez et SLUC Nancy.
- ▶ Cholet Basket obtient une très belle performance à 0,3 M€ en positif, précédant Strasbourg IG, second meilleur résultat avec un gain de 0,1 M€.
- ▶ Les dix clubs restants affichent un résultat proche de l'équilibre.

La situation d'exploitation reste quasi identique à la saison précédente : les charges et les produits sont en hausse de 7 % et le déficit final d'exploitation de -1,6 M€ est en hausse de 5 %. Ce déficit final recouvre des situations très variées :

- ▶ 3 clubs ont des déficits d'exploitation inférieurs à 0,1 M€,
- ▶ 1 club est proche de l'équilibre,
- ▶ 1 club a un déficit d'exploitation inférieur à 1,3 M€, compensé par un produit exceptionnel du même montant (comme la saison précédente).

Le résultat financier cumulé des clubs de Pro A reste légèrement proche de l'équilibre au 30 juin 2011, à 77 K€, ce qui implique une bonne maîtrise des flux de trésorerie.

Situation nette au 30 juin 2011

La situation nette cumulée s'est améliorée de 30 % par rapport à la saison précédente.

La structure financière de la Pro A se stabilise d'une saison à l'autre, mais seuls sept clubs sur 16 ont amélioré leur situation nette depuis la saison 2009-2010.

- ▶ Cholet Basket, Le Mans Sarthe Basket et Limoges CSP affichent une situation nette supérieure ou égale à 0,5 M€, ce qui leur confère une véritable stabilité financière et une capacité à mener une politique sportive et commerciale plus ambitieuse sur plusieurs saisons.
- ▶ 4 clubs ont des situations nettes comprises entre 0,2 M€ et 0,5 M€ et sont en bonne santé financière : Orléans Loiret Basket, SLUC Nancy, l'ASVEL Lyon-Villeurbanne et Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez.
- ▶ 5 clubs ont des situations nettes positives mais inférieures à 0,5 M€ : sans être en danger immédiat, ces clubs recouvrent des réalités très différentes et sont dans des positions financières encore assez fragiles.
- ▶ 3 clubs sont en capitaux propres inférieurs à zéro : Strasbourg IG, Hyères-Toulon Var Basket et STB Le Havre, avec cependant des évolutions différentes. Strasbourg IG a amélioré sa situation nette de 40 % depuis la saison précédente, alors qu'Hyères-Toulon Var Basket et STB Le Havre ont aggravé significativement leur déficit.

Concernant la structure juridique et capitalistique, les clubs sont pratiquement tous passés en société (15 sur 16), en s'appuyant sur des capitaux plus ou moins importants :

Structure juridique et capitaux des clubs de Pro A

Clubs	Structure juridique	Montant du capital
Paris-Levallois	SASP	1 163
Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez	SEML	821
ASVEL Lyon-Villeurbanne	SASP + Assoc	771
Le Mans Sarthe Basket	SEMSL	505
SLUC Nancy	SASP	504
Elan Chalon	SEM	364
Limoges CSP	SASP	354
Orléans Loiret Basket	SEMSL	170
STB Le Havre	SASP	79
Hyères-Toulon Var Basket	SAOS	75
JA Vichy Auvergne	SASP	67
Cholet Basket	SASP	46
BCM Gravelines-Dunkerque	SAEMS	42
Chorale de Roanne	SAOS + Assoc	38
Strasbourg IG	SAEMSL	38
Poitiers Basket 86	Association Loi 1901	20

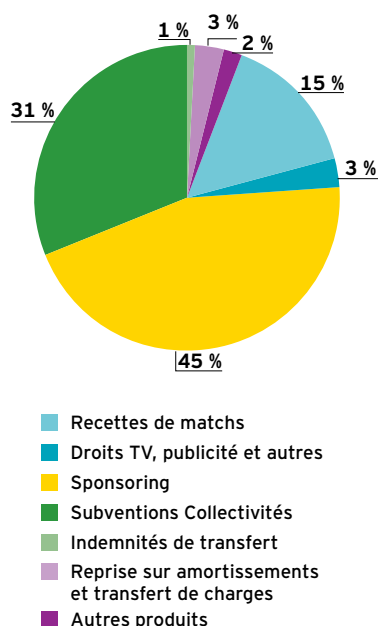
En conclusion, il apparaît que la santé financière cumulée des clubs de Pro A reste satisfaisante et que les réserves financières ont permis d'absorber la perte de l'exercice. Peu de clubs sont effectivement en situation préoccupante et n'auraient pas les moyens, en s'appuyant sur leur actionnariat, de se recapitaliser rapidement en cas de perte de plus de la moitié de leurs fonds propres.

En revanche, la perte d'exploitation démontre que les clubs ont anticipé à tort des produits d'exploitation, en particulier de la part des collectivités territoriales et n'ont pas cherché, en règle générale, à réduire leurs charges de fonctionnement.

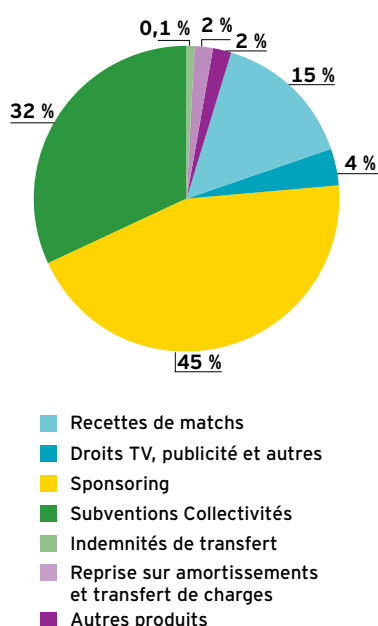
Analyse du résultat d'exploitation de la Pro A

Composition des produits d'exploitation de la Pro A

Répartition des produits d'exploitation de la Pro A Saison 2010-2011



Répartition des produits d'exploitation de la Pro A Saison 2009-2010



Sur l'ensemble de l'exercice 2010-2011, trois postes continuent de composer les principales rentrées de recettes d'exploitation pour les clubs de Pro A :

- Les concours des sponsors,
- Les financements publics grâce aux subventions attribuées par les collectivités (Villes, Communautés Urbaines, Régions et Départements),
- Les recettes de matchs.

Les sommes versées par les partenaires aux différents clubs de Pro A au titre du sponsoring représentent 45 % des recettes d'exploitation pour la saison 2010-2011 – en hausse de 1,8 M€ – pour atteindre 29,9 M€. Cette hausse fait suite à une baisse de 3 % lors de la saison précédente.

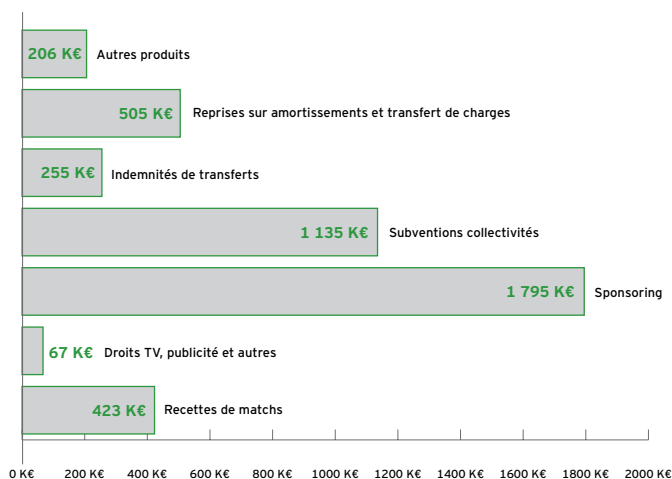
Les subventions d'exploitation ont continué d'augmenter de 1,1 M€ pour atteindre 20,8 M€, ce qui représente 31 % du total des produits d'exploitation. La reprise sur investissement/transfert de charge a augmenté d'un quart et dépasse désormais les 2 M€. L'évolution du poste « transfert de charge » correspond à des écritures comptables liées à la prise en compte de plus d'éléments dans les avantages en nature des joueurs (constaté aussi par l'accroissement des charges sociales sans impact sur le résultat). Par ailleurs, les droits TV restent encore une zone de progrès pour la pro A, puisqu'ils ne représentent que 3 % du poids relatif (13 % des recettes pour le Top 14 de rugby*, par exemple). Néanmoins, cette quasi-absence de recettes externes est aussi un gage de pérennité pour les clubs, qui ont structuré un réseau de partenaires publics-privés et s'appuient sur une politique de billetterie de plus en plus profitable avec peu d'aléas.

La part des recettes de matchs dans les produits d'exploitation augmente légèrement pour dépasser 10 M€ (15 % des produits d'exploitation) du fait d'une affluence en augmentation de 6 % et de la hausse des recettes des buvettes, boutiques, programmes et produits annexes. Le retour en Pro A d'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez et de Limoges CSP n'est pas étranger à ce phénomène.

La répartition des produits d'exploitation reste donc encore peu équilibrée, bien loin d'une homogénéité entre ces trois postes. Les projets de construction d'équipements sportifs importants dans plusieurs villes devraient, dans un futur proche, permettre d'accroître les recettes spectateurs, tout en offrant des outils facilitant les partenariats privés.

* Source - Rapport DNACG 2011

Evolution des recettes d'exploitation de la Pro A Saison 2010-2011 / Saison 2009-2010



Au 30 juin 2011, on enregistre une augmentation des produits d'exploitation de 7 % à 4,4 M€ par club en moyenne.

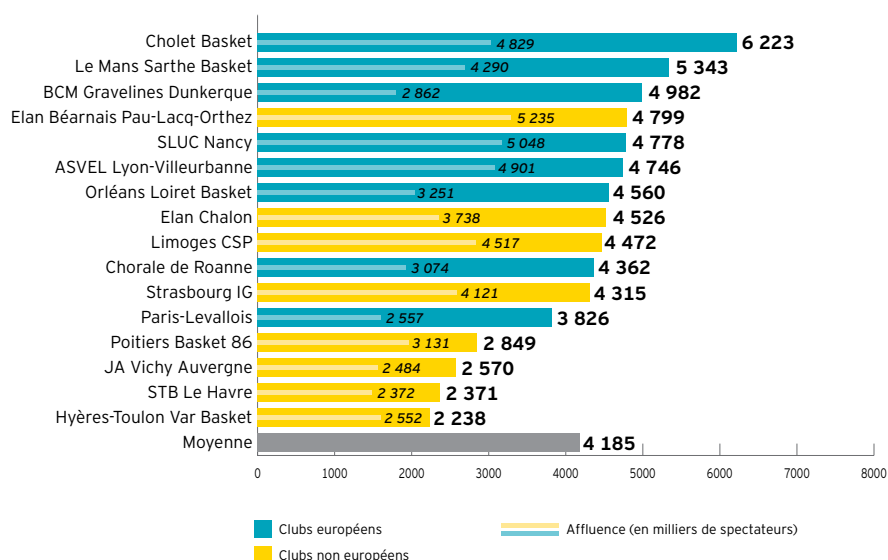
Les situations sont cependant très disparates par rapport à cette moyenne :

- ▶ Cholet Basket dispose des ressources les plus importantes de Pro A avec plus de 6,2 M€, en particulier grâce aux droits TV Euroleague. Le Mans Sarthe Basket, seul autre club à dépasser 5 M€, suit à 5,3 M€.
- ▶ Neufs clubs disposent de 4 M€ à 5 M€.
- ▶ Un club se situe entre 3 et 4 M€ et quatre clubs disposent de moins de 3 M€.

Le rapport entre le plus grand et le plus petit budget est de 2 contre 2,2 la saison précédente. La moyenne s'établit à 4,185 M€ et la médiane à 4,5 M€. La médiane est plus forte que la moyenne du fait d'une forte concentration de clubs autour des 4 M€ et de 4 clubs en retrait. Enfin, il faut noter que la plupart des clubs disposant d'un budget au-dessus de la moyenne sont des clubs qui participent à la coupe d'Europe durant la saison.

Les clubs de Pro B promus en Pro A pour la saison 2010-2011 (Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez et Limoges CSP) ont vu leurs budgets augmenter de 1 M€ en moyenne. Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez a augmenté son budget de 19 % (le budget du club Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez avait très peu diminué lors de son unique saison en Pro B) alors que Limoges CSP a vu le sien en hausse de 41 %. Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez avait un budget largement supérieur à la moyenne de Pro B (budget supérieur à 4 M€), soit presque autant que le budget moyen des clubs de Pro A, alors que Limoges CSP, pourtant 2^e budget de Pro B, a augmenté son budget de 1,1 M€ pour atteindre cette moyenne.

Répartition des budgets des clubs par rapport à la moyenne en M€ et affluence moyenne par match



Évolution des recettes de matchs et des autres recettes (buvettes et boutiques)

Les recettes de matchs ont augmenté de 4 % sur la saison 2010-2011 à **10 M€**, en ligne avec l'augmentation de l'affluence de 5 %.

La hausse des recettes de matchs est la conséquence d'un travail de fond engagé par un certain nombre de clubs pour professionnaliser leur politique de billetterie, définir des grilles tarifaires adaptées à leur public et limiter la gratuité des places. Les clubs ont également amélioré la conversion des produits dérivés des matchs : buvettes, boutiques, produits annexes.

Dans une perspective à moyen terme, la construction d'Arenas devrait permettre aux clubs de Pro A d'augmenter significativement la part de leurs revenus issue de la billetterie, qui n'est que de 15 % pour le moment, trop peu pour constituer une assurance efficace face aux aléas des subventions publiques et, dans une moindre mesure, des sponsors.

Les droits de retransmission et les contrats signés entre la LNB et Sport+, pour 3 ans, restent inchangés par rapport à la saison précédente.

Le club Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, sitôt remonté de Pro B, se place en tête de la moyenne des spectateurs. Globalement, la hiérarchie des clubs en termes d'affluence reste relativement stable d'une saison à l'autre, avec 5 clubs ayant une moyenne de spectateurs supérieure à 4 300 personnes par match.

Les clubs du STB Le Havre et de JA Vichy Auvergne sont décrochés en termes d'affluence avec respectivement 2 372 et 2 484 spectateurs par match en moyenne, malgré une salle ayant une capacité supérieure. Le taux de remplissage moyen de la Pro A est proche de 80 %.

Par ailleurs, il peut arriver que des billets vendus aux collectivités – donc payés et intégrés aux recettes – ne soient pas utilisés, ce qui fait baisser le taux de fréquentation.

PRO A - Affluence Saison Régulière 2010/2011			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez	15	78 525	5 235
SLUC Nancy	15	75 725	5 048
ASVEL Lyon-Villeurbanne	15	73 508	4 901
Cholet Basket	15	72 438	4 829
Limoges CSP	15	67 751	4 517
Le Mans Sarthe Basket	15	64 353	4 290
Strasbourg IG	15	61 820	4 121
Elan Chalon	15	56 071	3 738
Orléans Loiret Basket	15	48 765	3 251
Poitiers Basket 86	15	46 967	3 131
Chorale de Roanne	15	46 115	3 074
BCM Gravelines-Dunkerque	15	42 926	2 862
Paris-Levallois	15	38 354	2 557
Hyères-Toulon Var Basket	15	38 284	2 552
JA Vichy Auvergne	15	37 255	2 484
STB Le Havre	15	35 580	2 372
Cumul	240	884 437	3 685

PRO A - Affluence Saison Régulière 2009/2010			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
SLUC Nancy	15	78 585	5 239
ASVEL Lyon-Villeurbanne	15	77 535	5 169
Le Mans Sarthe Basket	15	69 690	4 646
Cholet Basket	15	64 200	4 280
Strasbourg IG	15	60 180	4 012
JDA Dijon	15	54 435	3 629
Orléans Loiret Basket	15	50 250	3 350
Elan Chalon	15	48 105	3 207
Hyères-Toulon Var Basket	15	48 060	3 204
Chorale de Roanne	15	40 320	2 688
Poitiers Basket 86	15	39 975	2 665
BCM Gravelines-Dunkerque	15	39 795	2 653
JA Vichy Auvergne	15	39 270	2 618
STB Le Havre	15	37 875	2 525
Paris-Levallois	15	35 730	2 382
SPO Rouen	15	19 290	1 286
Cumul	240	803 295	3 347

Évolution des subventions des collectivités

Les subventions des collectivités augmentent de 5 % par rapport à la saison 2009-2010 et atteignent **20,8 M€** : les clubs de Pro A ont des engagements pluriannuels avec les collectivités, ce qui leur assure une visibilité certaine sur leurs recettes.

La part croissante des villes et communautés urbaines, tant en montant brut qu'en pourcentage, témoigne à la fois du soutien à court terme de ces dernières pour les clubs, dans une situation économique plus tendue, et dans une volonté de s'engager à plus long terme dans des projets qui se concrétisent par la construction de grandes salles. De manière générale, les subventions sont essentiellement allouées par les entités publiques les plus

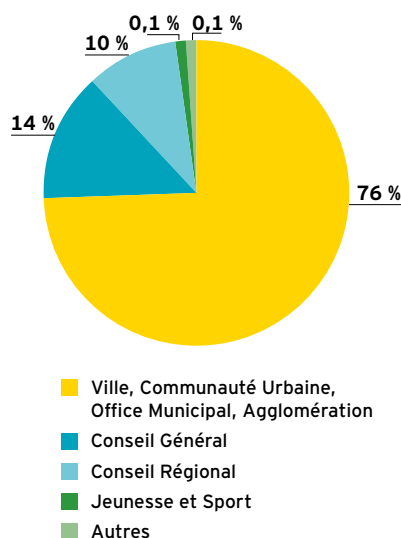
directement identifiées aux clubs financés, au premier rang desquelles figurent les villes et communautés urbaines (**15,9 M€**), en augmentation de 1,6 M€ par rapport à la saison précédente. Suivent de loin les Conseils Généraux (2,9 M€ – en baisse de 14 %) et, pour une plus faible part, les Conseils Régionaux (1,9 M€, en baisse de 9 %) et d'autres organismes (0,1 M€).

Évolution du sponsoring

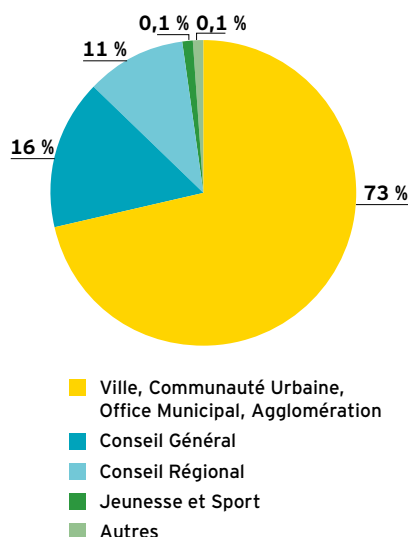
Les versements des partenaires des clubs ont augmenté de 6 % cette saison à **29,9 M€**, après avoir baissé de 4 % sur la saison 2009-2010. Cela représente **1,9 M€** par club de Pro A en moyenne.

Evolution de la répartition des subventions

Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro A Saison 2010-2011



Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro A Saison 2009-2010



L'évolution du sponsoring répond à un modèle particulier pour le basket professionnel : plus qu'à l'arrivée dans le basket professionnel de sponsors majeurs (comme au football ou au rugby), les clubs ont dans l'ensemble préféré miser sur la multiplication de petits sponsors, regroupés dans des clubs de partenaires et pour qui les rencontres de basket sont autant d'occasions de renforcer leur réseau. Entre 2005 et 2011, le sponsoring a augmenté de 6 M€.

En proportion de leurs ressources, les trois clubs de Pro A dont le financement dépend le plus des collectivités (toutes recettes confondues) sont Paris-Levallois, Hyères-Toulon Var Basket et BCM Gravelines-Dunkerque avec respectivement 69 %, 54 % et 51 % de leurs recettes issues des concours publics.

Les clubs ayant le moins recours aux concours publics, relativement à leurs recettes, sont Chorale de Roanne, Cholet Basket et l'ASVEL Lyon-Villeurbanne avec respectivement 22 %, 26 % et 29 %.

En valeur, Paris-Levallois est largement en tête avec 2,7 M€ de concours publics, devant BCM Gravelines-Dunkerque à 2,5 M€.

Sept clubs reçoivent entre 1,2 et 1,8 M€ de concours publics. STB Le Havre, Chorale de Roanne et JA Vichy Auvergne ferment la marche avec des concours publics se situant près du million d'euros.

Droits télévisés

Les droits télévisés varient fortement selon que le club est engagé en Coupe d'Europe ou non.

- ▶ Tous les clubs disposent d'une base de revenu annuel de 80 K€ au titre de la couverture de Sport+, et perçoivent en moyenne **89 K€** hors Coupe d'Europe.
- ▶ Les clubs qui jouent le tour principal de l'Euroleague perçoivent des droits télévisés très importants. Cholet Basket, seul club dans cette situation pour la saison 2010-2011 a ainsi touché plus de **900 K€** de droits TV et SLUC Nancy, assuré de jouer le tour préliminaire l'année prochaine, a budgété plus de **799 K€** de tels droits. Cela représente plus de 15 % des produits des clubs engagés.
- ▶ Les clubs qui jouent l'EuroCoupe et l'EuroChallenge bénéficient d'une légère hausse de leurs droits TV à **114 K€**.

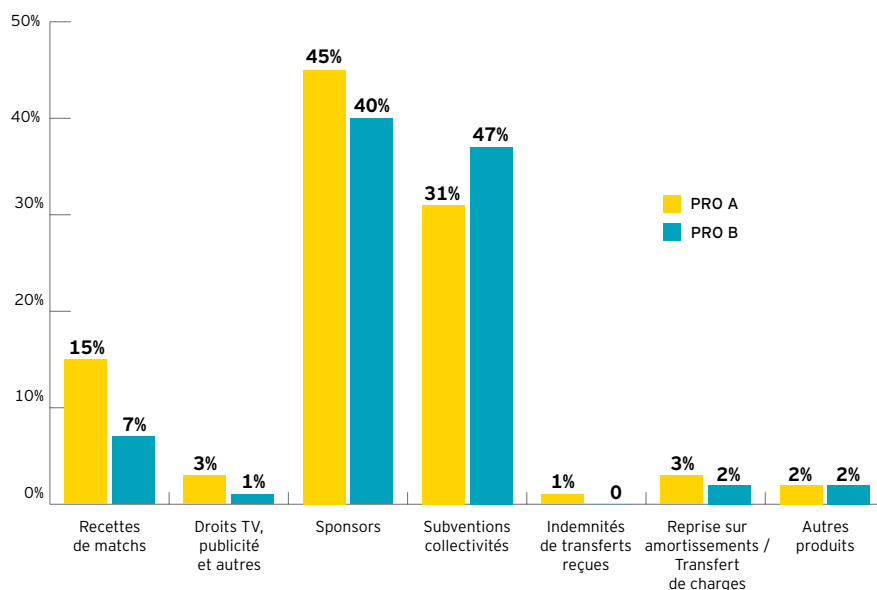
Autres produits

Le niveau des indemnités de transferts reçues par les clubs de Pro A est de 0,3 M€ pour la saison 2010-2011.

Il faut cependant noter que les transferts de joueurs effectués par Cholet Basket (0,5 M€) n'ont pas été comptabilisés dans cette rubrique, mais en produits exceptionnels.

Le montant cumulé des autres produits est stable à 1,5 M€.

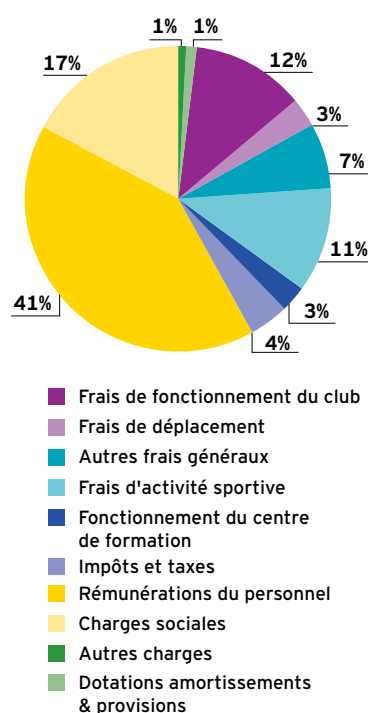
Origine des ressources pour les clubs de Pro A et de Pro B





Composition des charges d'exploitation de la Pro A

Répartition des charges d'exploitation de la Pro A Saison 2010-2011



Deux postes représentent les principales dépenses d'exploitation des clubs sportifs :

- les charges de personnel ;
- les frais de fonctionnement des clubs.

Les charges de personnel, composées des rémunérations et des charges sociales, représentent à elles seules 58 % des charges d'exploitation des clubs de Pro A, soit **39,4 M€**. Elles sont en augmentation de 7 % par rapport à la précédente saison, soit un accroissement de 2,7 M€.

La composition des charges est globalement stable d'une saison sur l'autre et homogène d'un club à l'autre.

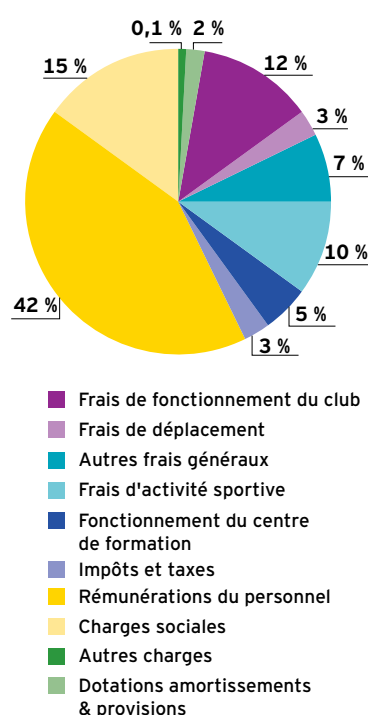
La part des charges de personnel sur le total des charges d'exploitation se répartit entre 50 % et 67 % pour les extrêmes, avec une importante majorité des clubs proches de la moyenne de 58 %.

Du fait d'un changement de méthode de suivi, les charges affectées aux centres de formation apparaissant sur le rapport ne sont pas comparables d'une saison à l'autre.

En données brutes (y compris les salaires des stagiaires et des entraîneurs), les dépenses affectées aux centres de formation représentent 4,8 M€.

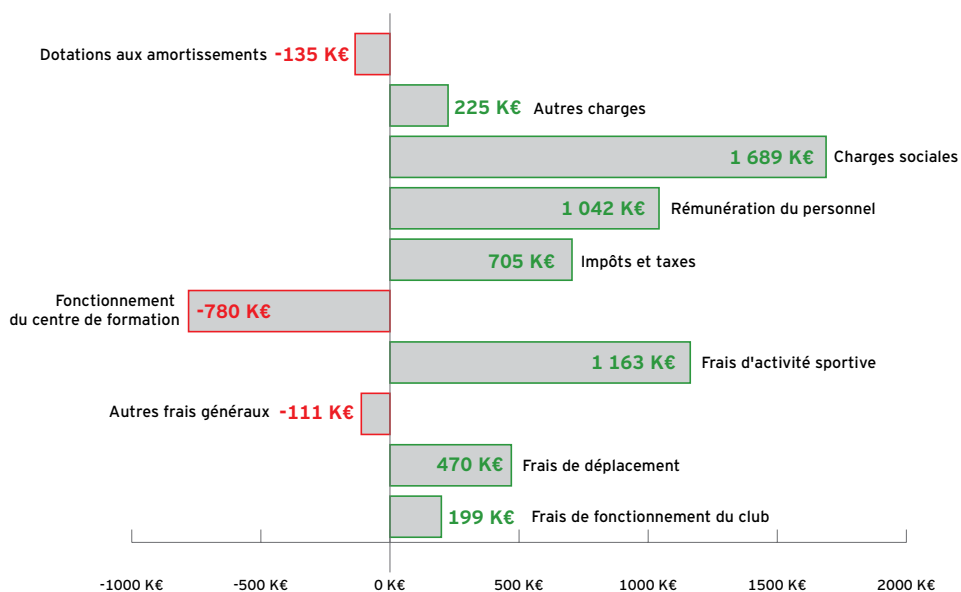
Les frais de fonctionnement des clubs sont stables alors que l'on constate un accroissement des frais de déplacement et des frais d'activité sportive.

Répartition des charges d'exploitation de la Pro A Saison 2009-2010



Evolution des charges d'exploitation de la Pro A

Evolution des dépenses d'exploitation de la Pro A
Saison 2010-2011 / Saison 2009-2010



Les charges d'exploitation cumulées des clubs de Pro A sont en augmentation de 4,5 M€ (7 %) à **68,5 M€**.

Les dépenses d'exploitation moyennes d'un club de Pro A sont de **4,3 M€**, en augmentation de 0,3 M€ par rapport à la saison précédente.



Évolution des charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 7 % par rapport à la saison précédente avec des écarts très importants entre les clubs, comme le montrent les tableaux ci-après.

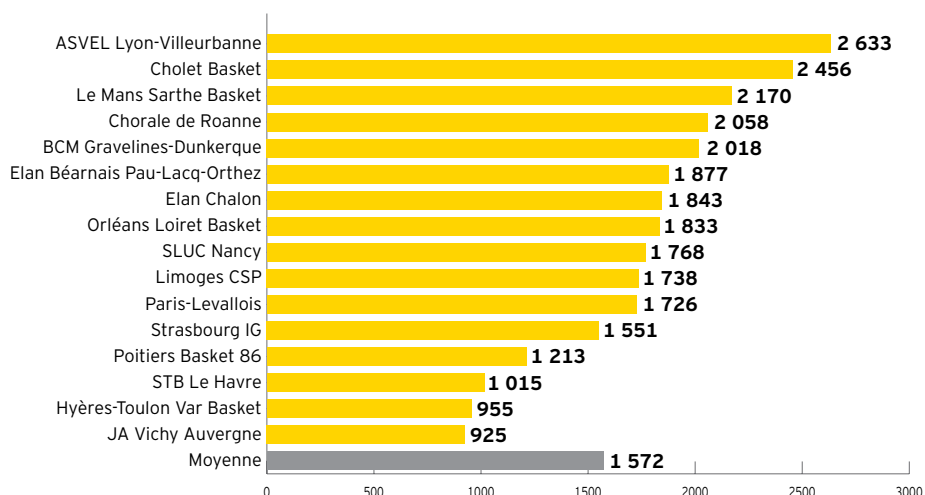
L'ASVEL Basket et Cholet Basket sont loin devant en termes de masse salariale « joueurs et entraîneurs » et deux clubs sont à 1,7 M€. Huit clubs se répartissent autour de la médiane 1,4 M€ (entre 1,2 M€ et 1,6 M€).

Enfin, 4 clubs sont en-dessous, ou au niveau (Poitiers Basket 86), de la barre de 1 M€. Comme l'année précédente, le plus petit budget est celui du club JA Vichy Auvergne.

Le rapport entre le plus gros et le plus petit budget est de 2,5, en baisse de 1,2 point par rapport à la saison précédente.

Clubs	Joueurs et entraîneurs			Staff Administratif		
	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)
ASVEL Lyon-Villeurbanne	2 085	827	40 %	548	244	45 %
Cholet Basket	2 024	784	39 %	432	167	39 %
Le Mans Sarthe Basket	1 726	730	42 %	444	202	45 %
Chorale de Roanne	1 722	705	41 %	336	137	41 %
SLUC Nancy	1 629	635	39 %	139	49	35 %
BCM Gravelines-Dunkerque	1 616	708	44 %	402	180	45 %
Orléans Loiret Basket	1 555	592	38 %	278	105	38 %
Elan Chalon	1 535	689	45 %	308	140	45 %
Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez	1 496	609	41 %	381	150	39 %
Limoges CSP	1 414	594	42 %	324	136	42 %
Paris-Levallois	1 360	510	38 %	366	158	43 %
Strasbourg IG	1 213	536	44 %	338	147	43 %
Poitiers Basket 86	1 076	470	44 %	137	60	44 %
STB Le Havre	975	438	45 %	40	9	23 %
Hyères-Toulon Var Basket	882	437	50 %	73	31	42 %
JA Vichy Auvergne	779	339	44 %	146	63	43 %
Total (en K€)	21 002	8 776		4 144	1 734	
Moyenne (en K€)	1 313	549	42 %	259	108	42 %
Médiane	1 496	602		324	139	

Répartition de la masse salariale totale des clubs de Pro A sur la saison 2010-2011 (en k€)



Evolution des frais de fonctionnement

Même si la comparaison avec la saison précédente est un peu complexe (périmètre des centres de formation), le cumul des frais de fonctionnement accuse une augmentation de 0,9 M€.

Cette augmentation reflète des situations différentes :

- Un nombre limité de clubs n'ont pas réussi à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et ont largement dépassé leur budget.

- Certains clubs ont très fortement accru leurs frais de fonctionnement pour se structurer davantage : Cholet Basket, BCM Gravelines-Dunkerque, Paris-Levallois : accroissement supérieur à 0,4 M€.
- D'autres ont réduit fortement leurs dépenses.

L'impact de la variation de périmètre Pro A/Pro B est une diminution de 0,4 M€.

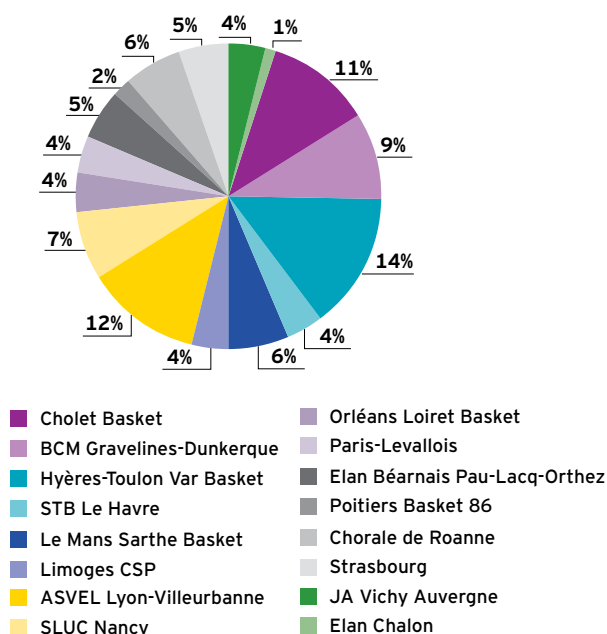
Analyse des résultats financiers de la Pro A

Résultat financier

Sur la saison 2010-2011, les clubs de Pro A enregistrent une perte financière de -77 K€, contre -69 K€ sur la saison 2009-2010, un résultat stable d'une saison sur l'autre.

Il existe peu de divergences entre les clubs : 1 seul club accuse un résultat inférieur à -20 K€, les autres clubs s'échelonnent entre -11 K€ et 6 K€.

Répartition de la dette totale des clubs de Pro A



Analyse de l'endettement de la Pro A

L'endettement total des clubs de Pro A a baissé de 2,3 M€ soit 15 % par rapport à la saison précédente, qui avait vu une augmentation de 15 %. Sur les deux saisons, la dette passe de 14,8 M€ à 15,1 M€, soit une hausse de 2 %. Cette augmentation s'analyse de la façon suivante :

- L'endettement moyen des clubs redevient inférieur à 1 M€, chiffre dépassé à l'issue de la saison 2009-2010, ce qui représente environ 3 mois de chiffre d'affaires.
- Seul le club de Hyères-Toulon Var Basket souffre d'une dette supérieure à 2 M€, en très forte augmentation de 1 M€ de dette totale comme de dette échue non payée. La descente de JDA Dijon à l'issue de la saison précédente, très endetté par des engagements fournisseurs et accusant une dette totale de 3,4 M€, impacte désormais la dette de la Pro B.

Le niveau des dettes échues impayées a reculé de 0,3 M€ à 2,1 M€, pour l'essentiel imputables à Hyères-Toulon Var Basket, club qui représente à lui seul 3/5^e de la dette impayée totale de la Pro A. Ces données doivent cependant être analysées avec prudence, car les retards de paiements peuvent simplement correspondre à des décalages de trésorerie, même si cela fait plusieurs saisons qu'Hyères-Toulon Var Basket est en difficulté.

Les chiffres démontrent néanmoins que, même si globalement la situation financière reste stable et satisfaisante, la trésorerie des clubs, dont les financements émanent surtout des collectivités et des sponsors, est très tendue.







Comptes annuels cumulés de la Pro B au 30 juin 2011

Compte de résultat cumulé de la Pro B au 30 juin 2011

Pro B - Saison 2010/2011 (en milliers d'euros)	Réalisé 30 juin 2011	Réalisé 30 juin 2010	Evolution globale	Poids relatif 2011	Poids relatif 2010
Produits d'exploitation					
Recettes de matchs	2 130	3 396	(1 267)	-59 %	11 %
Droits TV, publicité et autres	473	56	417	88 %	0 %
Sponsoring	12 258	11 820	438	4 %	38 %
Subventions Collectivités	14 404	13 573	831	6 %	44 %
Indemnités de transfert	0	285	(285)		1 %
Reprise sur amortissements et transfert de charges	683	766	(83)	-12 %	2 %
Autres produits	860	940	(80)	-9 %	3 %
Total produits d'exploitation	30 807	30 836	(29)	0 %	100 %
Charges d'exploitation					
Frais de fonctionnement du club	2 257	2 774	(517)	-23 %	9 %
Frais de déplacement	1 538	1 399	139	9 %	5 %
Autres frais généraux	2 254	1 752	502	22 %	6 %
Frais d'activité sportive	4 951	3 548	1 403	28 %	12 %
Fonctionnement du centre de formation	378	2 033	(1 655)	-438 %	7 %
Impôts et taxes	826	1 022	(196)	-24 %	3 %
Rémunérations du personnel	12 020	11 371	649	5 %	39 %
Charges sociales	5 266	4 701	565	11 %	16 %
Autres charges	609	151	458	75 %	1 %
Dotations amortissements et provisions	313	572	(259)	-83 %	2 %
Total charges d'exploitation	30 412	29 323	1 089	4 %	100 %
Résultat d'exploitation	396	1 513	(1 117)	-282 %	
Résultat financier	(88)	(52)	(36)	-41 %	
Résultat exceptionnel	(230)	(866)	636	277 %	
Impôts sur les bénéfices	38	33	5	13 %	
Intéressement	0	0	0		
Bénéfice ou perte	116	628	(512)	-442 %	
Situation nette	(213)	606	(819)	-385 %	
Total des dettes	9 830	6 886	2 944	30 %	
Dettes échues non payées	2 757	325	2 432	88 %	

Analyse du résultat et de la situation nette de la Pro B

Résultat au 30 juin 2011

Au 30 juin 2011, le résultat cumulé des clubs de Pro B fait apparaître un bénéfice de **0,1 M€**, en net recul de 81 %, par rapport au bénéfice de 0,6 M€ de l'année 2009-2010, mais toujours positif. Il s'agit donc de deux années bénéficiaires consécutives après un exercice 2008-2009 en déficit de 1,1 M€.

Ce résultat moyen est la conséquence du net recul du résultat d'exploitation (diminution de 1,1 M€ en cumulé, dûe à l'accroissement des charges). Pour la saison 2010-2011 cinq clubs de Pro B sur 18 affichent des résultats d'exploitation négatifs contre seulement 3 la saison précédente malgré la stabilité des produits sur l'ensemble de la Pro B. Ce résultat positif tend à démontrer la politique de rigueur et de respect des engagements qui a été menée par les clubs.

Situation nette au 30 juin 2011

Les changements de périmètre (remontée d'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez qui a des fonds propres importants, montée de Limoges CSP dont la situation nette est supérieure à 0,7 M€ et descente du club de JDA Dijon), ont impacté la situation nette de la Pro B qui pourtant s'apprécie de 0,5 M€ et est désormais de **-0,2 M€** :

- ▶ Le club ALM Evreux a une situation nette supérieure à 0,2 M€.
- ▶ Quatre clubs ont des situations nettes entre 0,1 M€ et 0,2 M€ : Boulazac Basket Dordogne, ESSM Le Portel, Aix-Maurienne Savoie Basket et SPO Rouen.
- ▶ Huit clubs ont des situations positives, mais inférieures à 0,1 M€.
- ▶ Cinq clubs (contre huit la saison précédente) ont des situations nettes négatives, dont l'Olympique d'Antibes Juan-les-Pins, en situation très préoccupante à -0,8 M€ et le Stade Clermontois Basket Auvergne à -0,2 M€.
- ▶ En globalité, 11 clubs sur 18 ont amélioré leur situation nette au cours de la saison 2010-2011.

En termes de structure juridique et capitalistique, les clubs de Pro B évoluent peu à peu vers des formes sociétales plutôt qu'associatives : la moitié est en structure de société.

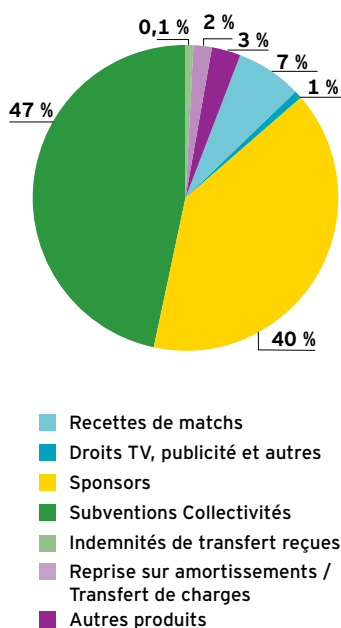
Club	Structure juridique	Montant du capital
ESSM Le Portel	SASP	190
Stade Clermontois Basket Auvergne	SASP + Assoc	175
JL Bourg Basket	SASP	174
ALM Evreux	SEMS	160
Aix-Maurienne Savoie Basket	SASP	125
Boulazac Basket Dordogne	SASP	91
JDA Dijon	SASP	80
UJAP Quimper 29	SASP	76
Lille Métropole Basket Club	SASP	50
Champagne Châlons-Reims Basket	Association Loi 1901	2
SPO Rouen	Association Loi 1901	0
SOM Boulogne	Association Loi 1901	0
Olympique d'Antibes Juan-les-Pins	Association Loi 1901	0
Etoile Charleville-Mézières	Association Loi 1901	0
Fos Ouest Provence Basket	Association Loi 1901	0
JSF Nanterre	Association Loi 1901	0
Hermine Nantes Atlantique	Association Loi 1901	0
Saint-Vallier Basket Drôme	Association Loi 1901	0



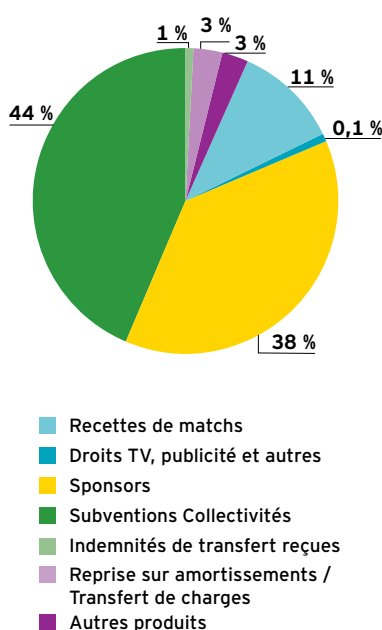
Analyse du résultat d'exploitation de la Pro B

Composition des produits d'exploitation de la Pro B

Répartition des produits d'exploitation de la Pro B Saison 2010-2011



Répartition des produits d'exploitation de la Pro B Saison 2009-2010



Deux postes de recettes constituent les principales rentrées d'exploitation des clubs de la Pro B :

- ▶ Les subventions accordées par les collectivités (Villes, Communautés Urbaines, Régions et Départements).
- ▶ Les apports des différents sponsors.

En revanche, les recettes de matchs ne constituent que 7 % de la part des financements. Le poids cumulé des subventions et des sponsors (87 %) met en évidence la très forte dépendance aux ressources externes des clubs de Pro B.

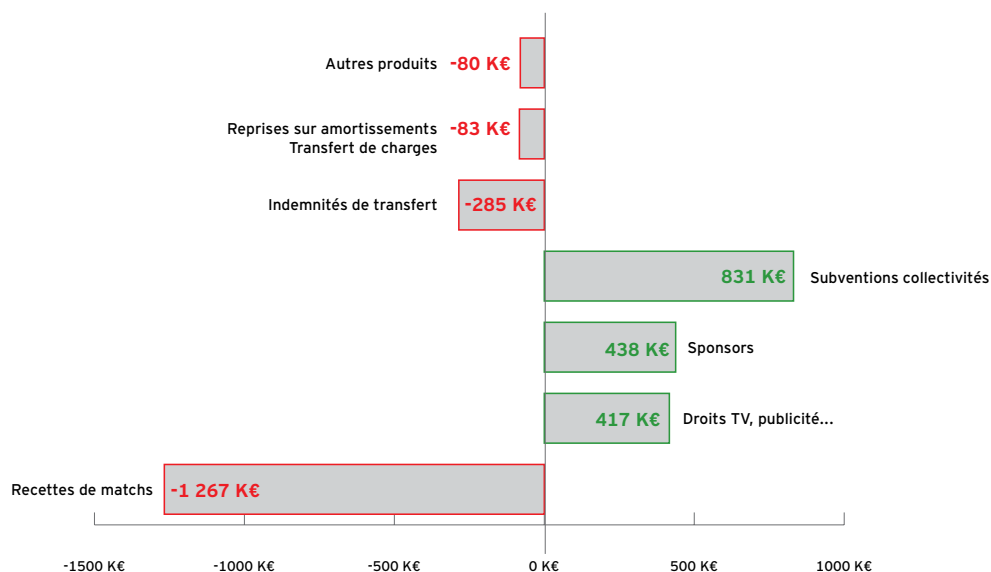
Les subventions versées par les collectivités, représentent 47 % des recettes d'exploitation des clubs de Pro B en augmentation de 2 points, devant les recettes du sponsoring qui représentent cette année 40 % des produits d'exploitation, contre 38 % l'année précédente. La part des subventions dans le produit des clubs est 15 points plus importante en Pro B qu'en Pro A où elle est de 31 %.

Il est à noter la forte baisse de 62 % des recettes de matchs à 2,1 M€, notamment dûe à la montée d'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez et de CSP Limoges en Pro A. Ces clubs étaient les meilleures affluences de Pro B la saison passée (le club Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez a eu la meilleure affluence de Pro A cette saison).

Les autres produits d'exploitation sont restés très stables par rapport à la saison précédente, à l'exception des droits TV, en augmentation de 88 %.

Evolution des produits d'exploitation de la Pro B

Evolution des recettes d'exploitation de la Pro B Saison 2010-2011 / Saison 2009-2010



Le budget moyen d'un club de Pro B pour la saison écoulée représentait 1,7 M€, identique à la saison précédente.

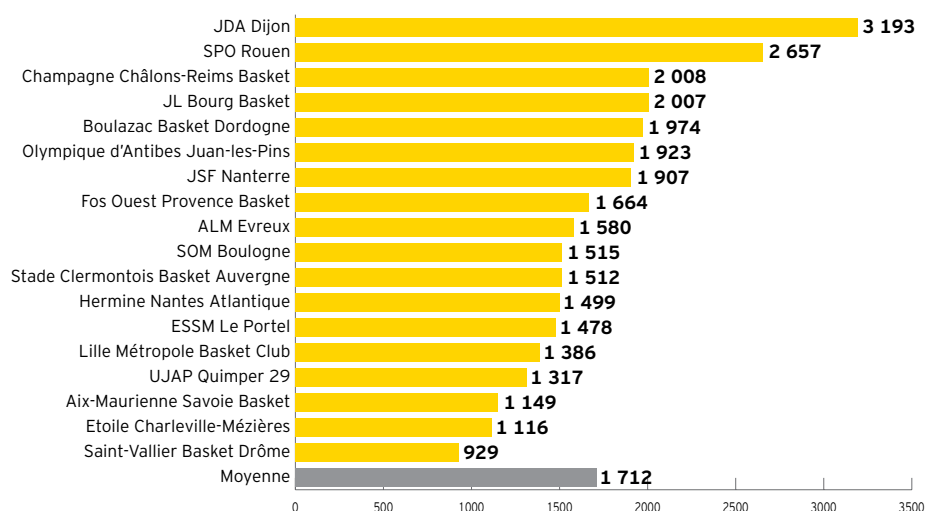
- ▶ JDA Dijon avec un budget supérieur à 3 M€.
- ▶ Trois clubs (SPO Rouen, Champagne Châlons-Reims Basket et JL Bourg Basket) disposent d'un budget compris entre 2 et 3 M€.
- ▶ Huit clubs disposent entre 1,4 et 2 M€.
- ▶ Quatre clubs disposent entre 1 et 1,4 M€.
- ▶ Un seul club dispose de moins de 1 M€.

Le rapport entre le plus grand et le plus petit budget est de 3,4 (3,5 la saison précédente), notamment du fait du club de JDA Dijon, relégué de Pro A et qui a conservé un budget en baisse de 0,8 M€ seulement.

Le rapport entre le budget moyen de Pro A et le budget moyen de Pro B est en augmentation de 2 à 2,4 M€.

Hyères-Toulon Var Basket, dernier budget de Pro A serait le 3^e budget de Pro B. JDA Dijon, premier budget de Pro B serait le 13^e budget sur 16 de Pro A.

**Répartition des budgets des clubs de Pro B par rapport à la moyenne
(en millions d'euros)**



Sur la saison 2010-2011, les produits d'exploitation des clubs de Pro B sont stables et représentent en cumulé **30,8 M€**.

Cette stabilité cache une forte baisse des recettes de matchs (-60 %), compensée par une hausse des subventions et des recettes de sponsoring.

Les clubs de Pro A relégués en Pro B pour la saison 2010-2011 (SPO Rouen et JDA Dijon) ont vu leurs budgets baisser de 10 % en moyenne : SPO Rouen était le plus petit budget de Pro A et l'a baissé de 0,2 M€ seulement à son arrivée en Pro B, alors que JDA Dijon disposait du budget médian et l'a baissé de près d'un quart. Tous deux restent bien au-dessus de la moyenne de la Pro B.

Évolution des recettes de matchs et des autres recettes (buvettes et boutiques)

Les recettes de matchs sont en forte baisse avec une moyenne de 0,12 K€ par club contre 0,19 K€ l'année précédente, c'est 5 fois moins qu'en Pro A.

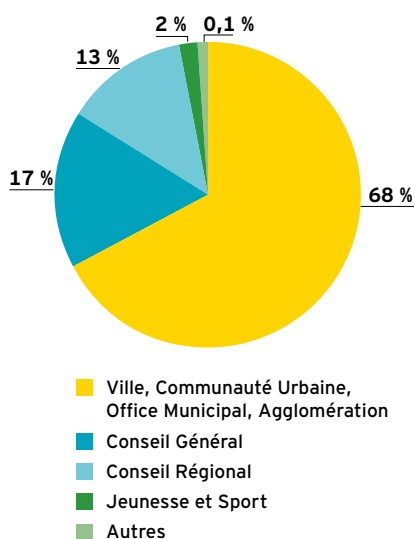
L'affluence en baisse de 86 000 spectateurs s'explique par la montée d'Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez et Limoges CSP, partiellement compensée par l'arrivée de JDA Dijon.

PRO B - Affluence Saison Régulière 2010/2011				PRO B - Affluence Saison Régulière 2009/2010			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs	Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
JDA Dijon	17	53 340	3 138	Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez	17	78 064	4 592
Boulazac Basket Dordogne	17	44 471	2 616	Limoges CSP	17	73 780	4 340
ALM Evreux	17	40 310	2 371	Boulazac Basket Dordogne	17	55 522	3 266
JL Bourg Basket	17	33 565	1 974	ALM Evreux	17	36 006	2 118
ESSM Le Portel	17	28 964	1 704	JL Bourg Basket	17	33 116	1 948
Stade Clermontois Basket Auvergne	17	27 701	1 629	Stade Clermontois Basket Auvergne	17	31 637	1 861
UJAP Quimper 29	17	27 075	1 593	Hermine Nantes Atlantique	17	28 271	1 663
Hermine Nantes Atlantique	17	26 592	1 564	UJAP Quimper 29	17	27 200	1 600
Champagne Châlons-Reims Basket	17	24 257	1 429	Aix-Maurienne Savoie Basket	17	25 466	1 498
Aix-Maurienne Savoie Basket	17	24 009	1 412	ESSM Le Portel	17	25 245	1 485
Lille Métropole Basket Club	17	22 236	1 308	Etendard de Brest	17	25 211	1 483
SOM Boulogne	17	21 975	1 293	JSA Bordeaux	17	21 505	1 265
JSF Nanterre	17	19 934	1 173	JSF Nanterre	17	19 618	1 154
Saint-Vallier Basket Drôme	17	18 496	1 147	Saint-Vallier Basket Drôme	17	17 680	1 040
SPO Rouen	17	18 813	1 107	Olympique d'Antibes Juan-les-Pins	17	17 323	1 019
Olympique d'Antibes Juan-les-Pins	17	17 129	1 008	Lille Métropole Basket Club	17	17 119	1 007
Fos Ouest Provence Basket	17	10 104	594	Etoile Charleville-Mézières	17	13 107	771
Etoile Charleville Mézières	17	10 034	590	Fos Ouest Provence Basket	17	8 925	525
Cumul	306	469 005	1 536	Cumul	306	554 795	1 813

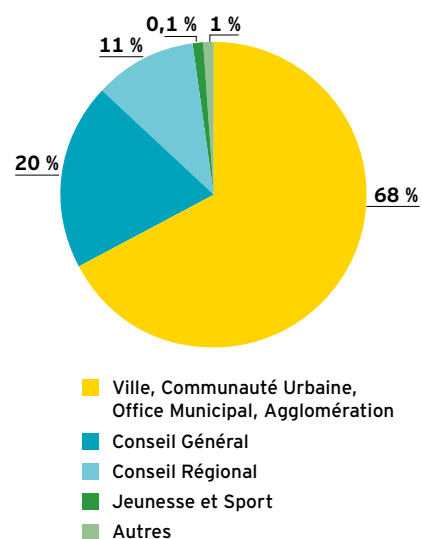
Évolution des subventions

Le montant des subventions d'exploitation a augmenté de 6 % par rapport à la saison précédente.

Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro B Saison 2010-2011

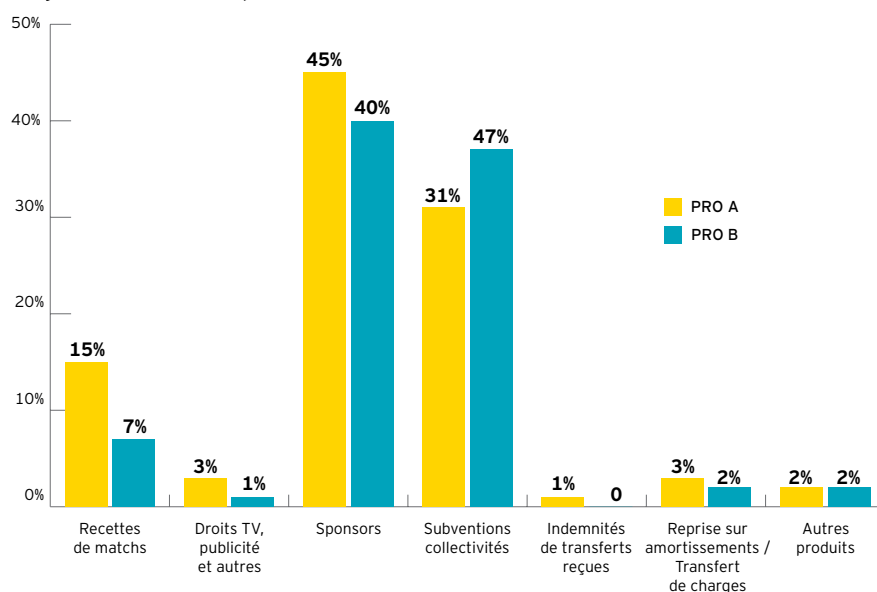


Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro B Saison 2009-2010



La part relative des subventions issues des Villes et des Communautés d'agglomération est stable, alors que celle des départements (Conseils Généraux) a baissé. Dans l'ensemble, ces variations sont minimales.

Origine des ressources pour les clubs de Pro A et de Pro B



Évolution des sponsors

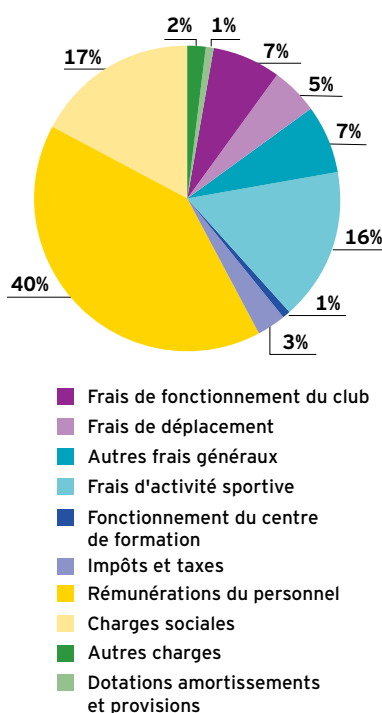
Le montant global du sponsoring est en hausse de 4 %, mais traduit des situations différentes : SPO Rouen et JDA Dijon sont les seuls clubs à disposer de plus de 1 M€ provenant des sponsors. JDA Dijon dépasse les 2 M€, soit plus de 3,7 fois les ressources moyennes en provenance de sponsors en Pro B.

Autres produits

Les autres produits baissent d'un tiers sans être significatifs dans le résultat des clubs (moins de 0,7 M€ en cumulé).

Composition des charges d'exploitation de la Pro B

Répartition des charges d'exploitation de la Pro B Saison 2010-2011

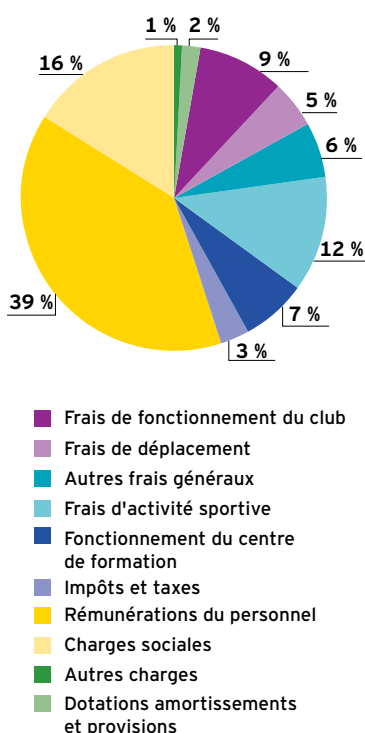


Les postes de dépenses suivants représentent les principales charges d'exploitation cumulées des clubs de la Pro B :

- Les charges de personnel représentent à elles seules 57 % (**17,3 M€**) des charges d'exploitation des clubs de Pro B, contre 56 % pour la saison précédente qui avait vu une baisse de ce poste.
- Les frais de fonctionnement des clubs représentent 7 % sur l'année 2010-2011, en diminution de deux points à **2,3 M€**. Sur les deux dernières saisons, ces frais ont baissé de 24 %.

Du fait d'un changement de méthode, les frais de fonctionnement des centres de formation et les frais d'activités sportives doivent être analysés conjointement : globalement, les dépenses sont en légère diminution (0,2 M€).

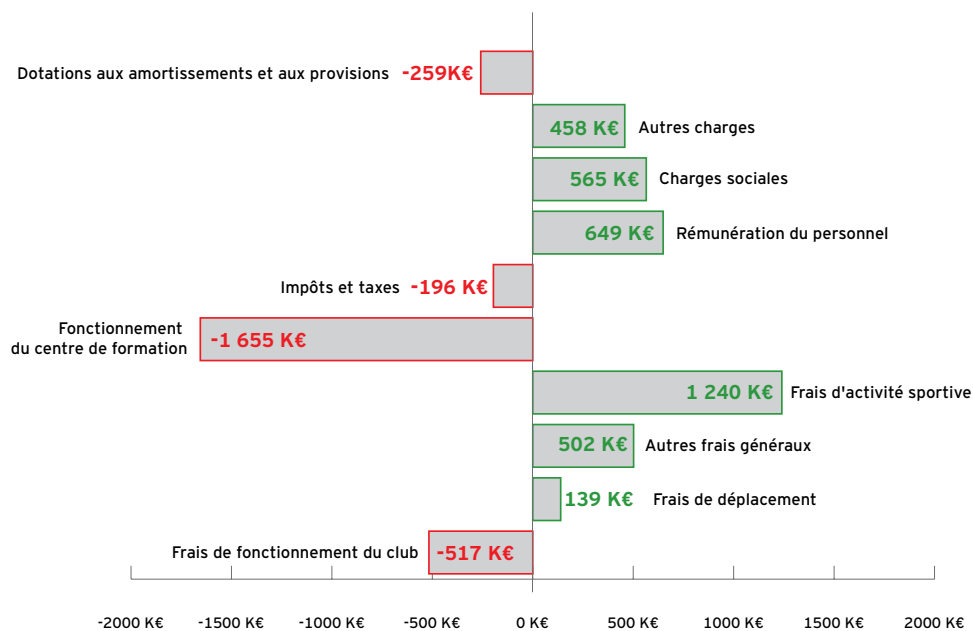
Répartition des charges d'exploitation de la Pro B Saison 2009-2010



Malgré ces variations importantes par catégorie de charge, le montant total des dépenses précédentes reste stable par rapport à la saison précédente à **11 M€**.

Evolution des charges d'exploitation de la Pro B

Evolution des dépenses d'exploitation de la Pro B Saison 2010-2011 / Saison 2009-2010



Sur la saison 2010-2011, l'ensemble des charges d'exploitation cumulées des clubs de la Pro B sont en hausse de 4 % à 30,4 M€ soit 1,69 M€ par club en moyenne.

Il est à noter que le club de JDA Dijon dépasse les 3 M€ et que celui de SPO Rouen atteint 2,6 M€, chiffre découlant de leur présence en Pro A la saison précédente. A l'inverse, 80 % des clubs sont entre 1 et 2 M€ et deux seulement sont en dessous du million d'euros. Ainsi, la médiane est à 1,2 M€.

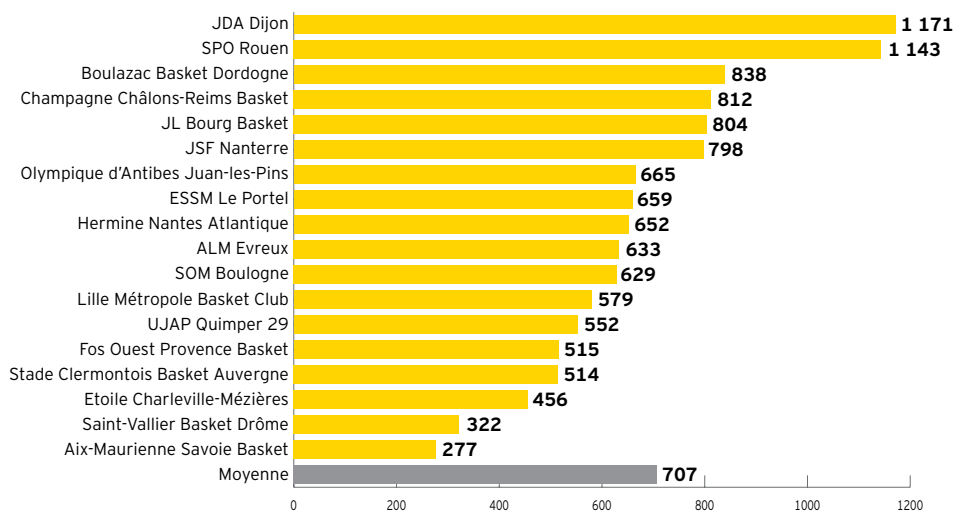
Évolution des charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 5 % pour atteindre 17,3 M€ par rapport à la saison précédente. Cette hausse moyenne recouvre des situations très différentes comme le montrent les tableaux suivants :

Charges de personnel des clubs de Pro B, saison 2010-2011

Clubs	Joueurs et entraîneurs			Staff Administratif		
	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)
SPO Rouen	970	456	47 %	173	55	32 %
JDA Dijon	924	423	46 %	247	99	40 %
Boulazac Basket Dordogne	732	325	44 %	106	41	39 %
Champagne Châlons-Reims Basket	684	306	45 %	128	58	45 %
JL Bourg Basket	642	240	37 %	162	72	44 %
JSF Nanterre	635	299	47 %	163	60	37 %
ESSM Le Portel	608	269	44 %	51	23	45 %
Hermine Nantes Atlantique	583	279	48 %	69	24	35 %
SOM Boulogne	545	235	43 %	84	36	43 %
UJAP Quimper 29	517	217	42 %	35	15	43 %
Stade Clermontois Basket Auvergne	514	229	45 %	-	-	-
ALM Evreux	506	256	51 %	127	64	50 %
Lille Métropole Basket Club	503	239	48 %	76	36	47 %
Olympique d'Antibes Juan-les-Pins	498	214	43 %	167	70	42 %
Fos Ouest Provence Basket	489	201	41 %	26	10	38 %
Etoile Charleville-Mézières	428	180	42 %	28	12	43 %
Saint-Vallier Basket Drôme	322	104	32 %	-	-	-
Aix-Maurienne Savoie Basket	277	118	43 %	-	-	-
Total	10 377	4 590		1 642	675	
Moyenne	577	255	44 %	91	38	34 %
Médiane	531	240		80	36	

Répartition de la masse salariale totale des clubs de Pro B sur la saison 2010-2011 (en k€)



On remarque tout d'abord les montants atypiques des clubs SPO Rouen et JAD Dijon, de loin les deux premiers budgets de personnel de la Pro B.

Les charges sociales représentent en moyenne 44 % de la masse salariale. Il faut noter que les clubs de Pro B n'ont pas recours au Droit à l'Image Collective.

Concernant les masses salariales des joueurs, le rapport entre le budget le plus important (SPO Rouen) et le plus faible (Aix-Maurienne Savoie Basket) est de 3,3. A titre indicatif, le plus faible budget « joueurs et entraîneurs » de Pro A serait le troisième budget de Pro B (derrière JDA Dijon et devant Boulazac Basket Dordogne).

Analyse des résultats financiers de la Pro B

Résultat financier

Sur la saison 2010-2011, le résultat financier est stable et proche de l'équilibre. Les résultats financiers des clubs sont compris entre -36 K€ et 7 K€. La moyenne montre un déficit de 5 K€ et la médiane est à 0. Cela est dû au fait que les clubs en déficit (8) accusent un résultat moyen de -13 K€ quand ceux en positif (10) ne dégagent que 2 K€ de résultat moyen.

Analyse de l'endettement de la Pro B

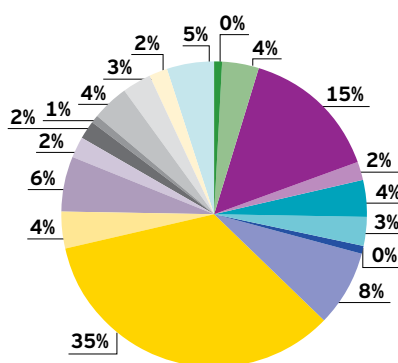
Les dettes au 30 juin 2011 représentent un montant cumulé de **9,8 M€** en forte augmentation de 30 %, avec une part des dettes échues non payées en très forte augmentation de 88 % pour atteindre **2,8 M€**. L'arrivée de JDA Dijon en Pro B, club très endetté, est la principale raison de cette mauvaise performance.

Pour autant, cette variation ne peut pas être analysée globalement car elle correspond à autant de situations particulières. Par exemple, le club de SOM Boulogne est passé d'un endettement nul à 200 K€ d'endettement en un an.

Les dettes représentent 125 jours de chiffre d'affaires, soit plus de 4 mois d'activité. En neutralisant l'impact du club JDA Dijon, la dette serait en légère baisse de 0,2 M€ au lieu d'une hausse de 3 M€.

En conclusion, la situation d'endettement est relativement favorable : en dehors de JDA Dijon, le niveau des dettes échues impayées est en fort retrait, à un niveau non significatif et nul pour la plupart des clubs.

Répartition par club de l'endettement cumulé de la Pro B



- | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| ■ Olympique d'Antibes Juan-les-Pins | ■ ESSM Le Portel |
| ■ SOM Boulogne | ■ Lille Métropole Basket Club |
| ■ Boulazac Basket Dordogne | ■ JSF Nanterre |
| ■ JL Bourg Basket | ■ Hermine Nantes Atlantique |
| ■ Etoile Charleville-Mézières | ■ UJAP Quimper 29 |
| ■ Stade Clermontois Basket Auvergne | ■ Champagne Châlons-Reims Basket |
| ■ JDA Dijon | ■ SPO Rouen |
| ■ ALM Evreux | ■ Saint-Vallier Basket Drôme |
| ■ Fos Ouest Provence Basket | ■ Aix-Maurienne Savoie Basket |

A propos de la Ligue Nationale de Basket

La Ligue Nationale de Basket organise et gère les Championnats professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de Basketball. Elle a été créée le 27 juin 1987.

La LNB organise deux Championnats :

- ▶ La Pro A : 16 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 30 journées et une phase finale « Play-Offs » se terminant par une finale ;
- ▶ La Pro B : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et une phase finale « Play-Offs » se terminant par une finale.

Deux autres manifestations de prestige sont organisées par la LNB :

- ▶ La Semaine des As, tournoi à élimination directe où se retrouvent les huit premiers du classement à l'issue des matchs aller ;
- ▶ Le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs étrangers et une sélection des meilleurs français opérant dans les Championnats LNB.

La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, « le Trophée du Futur », est disputé en fin de saison.

www.lnb.fr

Contact

Ligue Nationale de Basket

Mathieu Desvalois

Conseiller Financier

117, rue du Château des Rentiers
75013 Paris

Tél. : +33 01 53 94 25 59

Fax : +33 01 53 94 27 69

Email : mathieu.desvalois@lnb.fr